

sous la dénomination de *Chanvre netoyé* de Russie, à trente-cinq livres; chaque tonneau de la seconde qualité semblable à celle distinguée sous la dénomination de *Russia Outshot*, à trente-trois Livres; chaque tonneau de la troisième qualité semblable à celle distingués sous le dénomination de *Chanvre demi netoyé* à trente-un livres et dix shelins: et chaque tonneau de la quatrième qualité semblable à celle distinguée sous la dénomination de *Codille* de Russie, à vingt trois livres; le tout courant de cette Province—Et il a plu en outre à Son Excellence d'Ordonner, que ces mêmes prix seront continués à être payés par le Gouvernement pour tout Chanvre ainsi produit et qui sera offert pour être vendu jusqu'au premier jour de Juillet de l'an mil sept cens quatre-vingt dix-huit, et que dans chaque mois, le premier Lundi, en commençant le premier Lundi d'Octobre prochain, à continuer pendant l'espace de tems ci-devant mentionné, est par ces présentes fixé pour l'inspection de tout et tel Chanvre, par des personnes capables et prudentes qui seront nommées à cet effet par le Gouverneur ou le Commandant en Chef d'alors, qui sur preuve suffisante que le Chanvre qui a été offert est du produit de quelque partie de cette Province, examineront et certifieront la qualité de ce Chanvre conformément à certaines montres du Chanvre de Russie des descriptions ci-devant mentionnées, qui seront importées d'Angleterre à cet effet, qui seront libres à l'inspection de toutes personnes intéressées;—Et il est en outre connu par ces présentes que les paiemens qui seront faites pour tout et tel Chanvre, conformément au tarif ci-devant mentionné, seront faits par le Député Paie Maître-Général des Troupes de sa Majesté à Québec ou à Montréal, ou par quiconque autorisé dans cette capacité, sur des certificats convenables qui lui seront présentés du produit et de la qualité et quantité qui aura été livré à ceux nommés pour le recevoir. Et que tous ceux concernés en prennent connoissance et se conduisent conformément

ment à c
PTraduit p
J

SOCI

Etablie

G U

*Reve

J. M

*G. E

*Tho

Peter

Malc

Will

J. B.

10P. L. E

*John

John

John

M. I

Mr.

M. I

A. P

*M.

J. L

20 Mr.

P. I

John

J. B